

## II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

## DÉCISIONS

## CONSEIL

## DÉCISION DU CONSEIL

du 16 mars 2009

**portant nomination d'un membre suédois et d'un membre suppléant suédois du Comité des régions**

(2009/340/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement suédois,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 <sup>(1)</sup>.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Ann BESKOW. Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Yoomi RENSTRÖM en tant que membre du Comité des régions,

DÉCIDE:

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

a) en tant que membre:

— Mme Yoomi RENSTRÖM, Ovanåker kommun (changement de mandat);

et

b) en tant que suppléant:

— Mme Ewa LINDSTRAND, Ledamot i kommunfullmäktige, Timrå kommun.

*Article 2*

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 16 mars 2009.

*Par le Conseil*

*Le président*

A. VONDRA

---

<sup>(1)</sup> JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.